

Les réformes économiques algériennes : Quel impact sur le secteur des assurances ?

The Algerian economic reforms : What impact on the insurance sector?

AMELLAL Sabrina *

Doctorante, Université Mouloud MAMMERI
de Tizi-Ouzou, Algérie

Sabrina.amellal@ummto.dz

TESSA Ahmed

Professeur des universités,
Université Mouloud MAMMERI
de Tizi-Ouzou, Algérie

a.tessaahd@gmail.com

Received: 19/07/2023 Accepted: 22/10/2023 published 14/01/2024

Résumé:

Le contre choc pétrolier survenu en 1986 a été l'élément déclencheur des réformes économiques que l'Etat algérien avait adoptées à partir de 1988. Ces réformes ont touché la plupart des secteurs d'activité. Le secteur des assurances en fait partie. A travers cet article, nous tenterons de déterminer l'impact de ces réformes sur le développement du secteur des assurances en Algérie. A cet effet, nous avons analysé les trois indicateurs économiques relatifs aux assurances, à partir des données de Swiss Re Institute entre 2014-2021.

Nous avons conclu que les réformes économiques ont été à l'origine de la libéralisation du secteur des assurances. Toutefois, ce dernier accuse un retard en termes de développement.

Mots-clés: réformes économiques, assurance, développement, contraintes, Algérie.

Codes de classification Jel : G22

Abstract:

The 1986 oil price shock was the trigger for the economic reforms that the Algerian state had adopted since 1988. These reforms have affected most industries. The insurance sector is one of them. Through this article, we will try to determine the impact of these reforms on the development of the insurance sector in Algeria. To this end, we analysed the three economic indicators relating to insurance, based on data from the Swiss Re Institute between 2014 and 2021.

We have concluded that economic reforms have led to the liberalisation of the insurance sector. But the latter is lagging behind in terms of development.

* Corresponding author. AMELLAL Sabrina

Keywords: economic reforms, insurance, development, constraints, Algeria.

Jel Classification Codes: G22

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, le secteur algérien des assurances a évolué dans un contexte de changements récurrents. Ce contexte a été marqué par une économie dirigée d'inspiration soviétique (GOSPLAN), qui s'exprime par le monopole de la puissance publique.

Ne pouvant plus faire face aux nombreux déséquilibres macroéconomiques engendrés par le contre choc pétrolier de 1986, les pouvoirs publics ont mis en place des réformes économiques (1988), sensées assurer une transition vers une économie libérale.

Dans ce contexte, le secteur des assurances a été libéralisé, à travers la promulgation de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995. Dans ce présent travail, nous mettons en exergue les différentes réformes économiques engagées, en déterminant leurs effets sur la croissance économique. Nous analyserons par la suite les différentes contraintes auxquelles fait face le secteur des assurances en Algérie.

Pour ce faire, nous tenterons de répondre à la problématique suivante : **Quel est l'impact des différentes réformes économiques sur le développement du secteur des assurances en Algérie?** Pour répondre à cette problématique, nous avons émis une hypothèse selon laquelle les objectifs assignés aux réformes du secteur des assurances en Algérie n'ont pas été globalement atteints. Pour vérifier notre hypothèse, nous suivrons le cheminement ci-après :

- Premièrement, nous nous intéresserons à l'état des lieux de la situation économique en Algérie.
- Deuxièmement, nous étudierons le secteur des assurances en Algérie.

1. Etat des lieux de la situation économique en Algérie

Depuis son indépendance, l'Algérie a lancé de grands projets socio-économiques (Universités, routes, logements, hôpitaux, établissement scolaire, usines...). En dépit de ces réalisations, l'économie algérienne financée par la rente est confrontée à la fin des années 1980 à une crise multidimensionnelle (économique, sociale et sécuritaire), avec des besoins de financement accrus engendrés par la chute des prix du pétrole. Pour prétendre à des crédits auprès des institutions financières étrangères, les pouvoirs publics ont ouvert une kyrielle de réformes. Cette expérience a alerté l'Algérie sur l'importance de diversification des exportations. En effet, les différentes conjonctures

économiques du pays ont marqué l'économie nationale en général et le secteur des assurances en particulier. Dans ce qui suit, nous procéderons à l'analyse chronologique de ces réformes.

1.1. Période post-indépendance (1962-1988)

Conformément aux idéaux de l'économie planifiée, les nationalisations ont été engagées par les pouvoirs publics. A l'instar des autres secteurs économiques, les institutions financières et bancaires ont été étatisées (banques et assurances en 1966). A titre d'exemple, le secteur des assurances a connu les nationalisations de :

- La CAAR spécialisée dans les risques de transports et industriels ;
- La SAA intervenant pour les risques automobiles, assurances de personnes et risques simples (Compagnie Centrale de Réassurance, 2012, p. 02).

Pendant deux décennies (1962-1982), l'économie algérienne était quasiment dépendante de la rente pétrolière et gazière qui représentait 97 % des recettes d'exportation. Cette manne pétrolière finance près de deux tiers du budget de l'Etat (Bouhou, 2009, p. 325).

La chute des prix des hydrocarbures en 1986 a dévoilé le dysfonctionnement de l'économie nationale. En effet, les programmes anti pénuries ont été arrêtés et les factures des exportations sont devenues insupportables pour le trésor public. Cette situation a conduit les pouvoirs publics aux programmes d'ajustement structurels en contractant des dettes extérieures. Le dinar a perdu de sa valeur avec une surestimation de son taux de change afin de réduire la demande, tout en maintenant les subventions de la consommation des produits de base. Cette période est marquée par un taux de chômage de 21,4% (Office National des Statistiques, 2011), une baisse du pouvoir d'achat et des pénuries qui touchent même les produits alimentaires.

1.2. Période des réformes économiques (1988)

Face à la crise, les autorités algériennes ont mis en place des réformes (1988) structurelles ayant pour objectif la transition vers une économie de marché. Durant cette période, nous avons assisté à :

- La transformation des Entreprises Publiques Economiques (EPE) en Sociétés Par Actions (SPA) dans le cadre d'une autonomie de gestion (Hamamda, 2011, p. 134).
- La levée de la spécialisation des compagnies d'assurance, qui ont modifié leurs statuts pour commercialiser les différents produits d'assurance de multiples branches (Haddad, 2019, p. 113).

- La baisse drastique du taux de pénétration en assurance (le taux de pénétration était près de 2% en 1987 et a baissé à moins de 1% en fin 1988) (Sadi & Achouche, 2015, p. 237).
- La déspecialisation des compagnies, qui a entraîné des difficultés pour le personnel qui était formé spécialement pour les risques dont leur compagnie d'assurance était spécialisée (Sadi & Achouche, 2015, p. 238).

A la fin de 1993, la situation économique était caractérisée par des déséquilibres macroéconomiques importants, engendrés par le déficit du trésor public de 9% du PIB. Un déséquilibre qui a accentué la détérioration des finances publiques.

Les prix du baril passés de 23,4 USD en 1990 à 17,5 USD en 1993 ont entraîné l'assèchement des ressources extérieures. Le service de la dette a dépassé le seuil de 86% des exportations des biens et services contre 76% en 1992 (Rakhrou & Souak, 2016, p. 206). L'économie était au bord de l'asphyxie avec une forte poussée inflationniste (20,54% selon les données de la Banque Mondiale).

Le pays a fait face avec détermination à une crise multidimensionnelle : la crise politique a conduit à une série d'exaction terroriste qui a détruit plusieurs infrastructures publiques de bases dont des unités économiques.

En 1994, la situation économique est aggravée par (Office National des Statistiques, 1994) :

- Un taux de chômage de 30 %.
- Une pauvreté qui gagne du terrain.
- Des pénuries des produits de base.
- Le pouvoir d'achat a chuté de 30 %.
- La détérioration du service public.

1.3. Ajustement structurel imposé par le FMI et la Banque Mondiale (1994)

Dans les conditions où tous les indicateurs économiques et financiers étaient au rouge et d'une situation sécuritaire très difficile que l'Algérie a signé un accord de rééchelonnement (1994-1995) avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (Talahite, 2000, p. 98). Le pays a obtenu un accord de la facilité élargie du crédit pour une durée de trois ans (1995-1998). Parallèlement, les pouvoirs publics négocient un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) dans un contexte de relance économique (Cherif, 2002, p. 40), en effet :

- Des réformes structurelles ont été mises en œuvre (en 1995) dont le programme de privatisation des entreprises publiques (ordonnance n°95-

22 du 26 août 1995, modifiée par l'ordonnance n°97-12 du 19 mars 1997).

- Une privatisation est effectuée à travers trois méthodes : le recours au marché financier, l'appel d'offre publique et un engagement contractuel de vente de gré à gré (Aidoud, 1996, p. 127).
- L'ordonnance n°95-07 relative aux assurances a institué la libéralisation des assurances et son ouverture à l'investissement privé. Elle a réintroduit les intermédiaires d'assurance avec l'instauration de la liberté contractuelle. Elle instaure la liberté de pratiquer les opérations d'assurance par toutes les sociétés d'assurance, sous condition d'avoir un agrément (Chouiter, 2011, p. 06).

1.4. Période des réformes économiques (1988)

Les accords de rééchelonnement de la dette apportent à l'Algérie plus de 20 milliards de dollars. Le PAS a contribué à la réduction du taux d'inflation de 30% en 1994 à 5% en 1998. Il a permis également la réduction de la dette extérieure à 32% en 1996 alors qu'elle était prévue à 42%, et à la hausse des réserves de change avec un montant de 4 milliards de dollars en 1996 en augmentation de 50% par rapport à 1995 (Bouyakoub, 1997, p. 79).

Sur le plan monétaire, à partir de 2001, les banques assistent à une surliquidité, due à l'augmentation de la masse monétaire, suite à la recapitalisation des banques par l'amélioration des recettes des hydrocarbures. Ces décisions ont conduit au lancement de programmes économiques quinquennaux (Sabeur Chouiref, 2018, pp. 248-249) à savoir :

- Plan de soutien à la relance économique (2001-2004) doté de 7 milliards de dollars.
- Plan complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) de 50 milliards de dollars rehaussé à 100 milliards en mars 2006.
- Plan de développement (2010-2014) doté de 286 milliards dollars.
- Plan (2015-2019) de 262 milliards dollars destiné à renforcer la résistance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à développer une économie compétitive et diversifiée.

Ces réformes ont également touché le secteur des assurances ; les objectifs fixés dans l'ordonnance n°95-07 n'ont pas été totalement atteints. La production de l'activité provenait essentiellement de l'assurance non-vie et l'assurance-vie qui constitue un vecteur essentiel de l'épargne était écartée. Cette ordonnance a été alors modifiée et complétée par la loi n°06-04 du 20/02/2006 (Compagnie Centrale de Réassurance, 2012, p. 02) qui vise :

- Le renforcement de l'activité d'assurances de personnes.
- La généralisation de l'assurance de groupe.

- La réforme du droit du bénéficiaire.
- La création de la bancassurance.
- La séparation des activités vie et non-vie des compagnies d'assurance.
- Le renforcement de la sécurité financière.
- La création d'un fonds de garantie des assurés.
- L'obligation de libération totale du capital pour agrément.
- L'ouverture du marché aux succursales des sociétés d'assurances et/ou de réassurances étrangères.

1.5. Rechute de l'économie dépendante de la rente

En 2014, l'Algérie a entamé une période d'incertitude, le prix du baril de pétrole passe de 120 à moins de 40 dollars américains. L'excédent de la balance commerciale a chuté de près de 40%. Les exportations des hydrocarbures ont diminué de 2%. Paradoxalement, les importations ont augmenté de plus de 6%. En conséquence, les pouvoirs publics ont procédé à des recrutements de la fonction publique en annonçant une politique d'austérité (Berkouk, 2014).

En 2019, les réserves de change ont reculé de 80 milliards de dollars pour atteindre 62 milliards de dollars (Aboubaker, 2020). La crise sanitaire marquée par la Covid-19 a déstabilisé la vie socio-économique de la société algérienne. Les mesures préventives prises ont impacté la situation économique et financière du pays. Elles ont perturbé les échanges commerciaux (fermeture des frontières) et touché plusieurs secteurs d'activité à savoir : La santé, le tourisme, le transport, le sport, la culture, l'éducation, l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur et le travail.

Il est à noter que l'impact de la pandémie est significatif pour l'économie algérienne, parmi ces conséquences nous retiendrons les indicateurs suivants :

- Les réserves de change ont chuté pour atteindre 45 milliards de dollars à la fin de l'année 2021 ; le taux de chômage est de 11,4% ; le taux d'inflation est porté à 7,2% et le solde budgétaire public est négatif -3,8% du PIB (Direction Générale du Trésor, 2022);
- Le secteur des assurances n'a pas été épargné par la crise sanitaire. En effet, son chiffre d'affaires a baissé de 6,1% en 2020 par rapport à 2019. « Une diminution qui s'explique par le confinement qui a entraîné la fermeture d'un bon nombre de points de vente et de bureaux frontaliers » (Conseil National des Assurances, 2020, p. 08) ;
- Plusieurs branches d'assurance sont touchées par cette pandémie, particulièrement : la branche automobile qui a vu son chiffre d'affaires baissé de 9,2% comparativement à la même période en 2019. Cette baisse, en plus de la pandémie, peut être expliquée en partie par les

dispositions de la loi de finance 2020 (Conseil National des Assurances, 2021, p. 07). Cette loi oblige les compagnies d'assurance d'instaurer la taxe anti-pollution qui pousse les assurés à choisir les garanties les moins coûteuses. Cet impact est dû à la baisse des rotations de transport routier et à l'arrêt presque total du trafic maritime et aérien (la branche de transport a reculé de 5,1% par rapport à la même période en 2019).

Après cette approche historique (1992/2022) qui nous a permis de présenter brièvement quelques indicateurs quantitatifs de l'économie algérienne et de rappeler les facteurs sociaux qui ont menacé le climat des affaires en Algérie, nous aborderons l'impact des différentes réformes sur le développement du secteur des assurances en Algérie.

2. Le secteur des assurances en Algérie

Les différentes tentatives de réformes pour contenir les multiples crises socio-économiques qu'a connues l'Algérie depuis son indépendance, ont directement ou indirectement impacté le secteur des assurances. Pour mesurer cet impact sur ce secteur, nous avons choisi trois indicateurs à savoir : le chiffre d'affaires, le taux de pénétration et la densité des primes. Pour plus d'efficacité, nous avons pris des données des trois pays de l'Afrique du nord (Algérie, Maroc et Tunisie).

2.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des assurances représente le volume global des primes encaissées par les compagnies d'assurance d'un pays donné.

Les résultats de l'étude comparative entre ces trois pays sont donnés dans le tableau suivant.

Tableau (1) : Chiffre d'affaires des assurances en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2014 à 2021

Unité : En Millions de USD

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Algérie	1597	1262	1209	1215	1189	1248	1065	1075
Maroc	3400	3122	3561	3718	4579	4640	5080	5343
Tunisie	888	823	824	814	870	830	900	985

La source : (Swiss Re Institute, 2015 - 2022)

L'analyse du chiffre d'affaires des assurances montre que le Maroc dépasse l'Algérie en termes de chiffre d'affaires. Ce dernier représente environ

cinq fois le chiffre d'affaires de l'Algérie en 2021. Quant à la Tunisie, son chiffre d'affaires se rapproche de celui réalisé en Algérie (abstraction faite du nombre d'habitants).

2.2. Le taux de pénétration

Le taux de pénétration d'assurance est la proportion du PIB représentant l'assurance.

Les résultats de l'étude comparative entre ces trois pays sont donnés dans le tableau suivant.

Tableau (2) : Taux de pénétration de l'assurance en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2014 à 2021

Unité : En pourcentage (%)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Algérie	0,7	0,82	0,8	0,72	0,68	0,74	0,8	0,7
Maroc	3,2	3,05	3,48	3,49	3,88	3,89	4,5	4,0
Tunisie	1,80	1,91	1,97	2,04	2,14	2,15	2,3	2,2

La source : (Swiss Re Institute, 2015 - 2022)

L'Algérie enregistre le taux de pénétration le plus faible au Maghreb. Ce taux demeure inférieur à 1% du PIB (avec un taux moyen de 0,85%), en se classant parmi les derniers.

A titre de comparaison avec les autres pays du Maghreb, nous constatons que le Maroc est beaucoup plus développé en termes d'assurance avec un taux de pénétration moyen de 4,21% et la Tunisie avec un taux moyen de 2,36%.

2.3. La densité des primes d'assurance

La densité des primes constitue la prime moyenne payée par chaque habitant, par année en assurance.

Les résultats de l'étude comparative entre ces trois pays sont donnés dans le tableau suivant.

Tableau (3) : Densité d'assurance en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2014 à 2021

Unité : En USD

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Algérie	40	31,8	30	29	28	29	24	24
Maroc	102	90,8	102,3	104	127	127	138	143

Tunisie	80	73,1	72,5	71	75	71	76	83
---------	----	------	------	----	----	----	----	----

La source : (Swiss Re Institute, 2015 - 2022)

L'Algérie dépense très peu en assurance avec une moyenne de 33,58 dollars par personne, contrairement au Maroc avec une dépense moyenne de 133,44 dollars (équivalent de quatre fois la dépense de l'Algérie) et la Tunisie avec une moyenne de 85,94 dollars (équivalent du double de ce que dépense l'Algérie).

La comparaison effectuée entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie nous permet de constater qu'en Algérie, le chiffre d'affaires, le taux de pénétration et la densité des primes assurantielles sont peu développés par rapport au Maroc et la Tunisie. Ce retard peut être expliqué par plusieurs facteurs que nous citerons dans ce qui suit.

I. Méthodes et Matériels:

Dans l'objectif de comprendre le retard que connaît l'Algérie en termes de développement dans le secteur des assurances, nous avons effectué des recherches en consultant plusieurs sites officiels contenant des informations fiables. Comme aussi, nous nous sommes entretenus avec des citoyens algériens.

II. Résultats et Discussion:

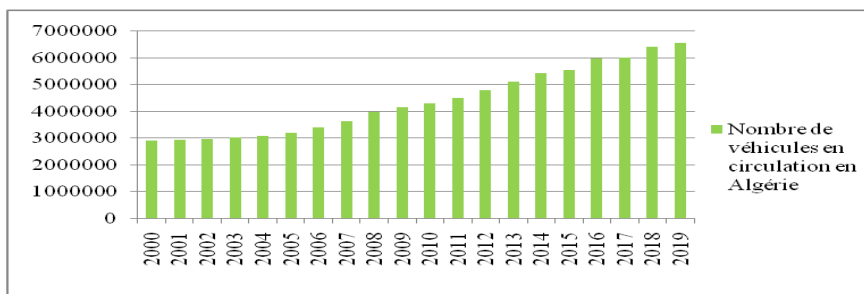
La recherche que nous avons menée nous permet de constater qu'il y a principalement six facteurs qui pourraient expliquer le retard de développement des assurances en Algérie.

- **La concurrence déloyale :** Depuis la libéralisation du secteur des assurances en Algérie en 1995, les compagnies font face à une concurrence féroce en termes de tarifs. Plusieurs compagnies d'assurance n'hésitent pas à enfreindre certaines règles de la concurrence. Dans ce contexte, le ministère des Finances a chargé la Direction des assurances, par le biais d'une instruction aux compagnies d'assurance, de plafonner les offres de réductions pour les clients à 50% (concernant la branche automobile) (Conseil National des Assurances, 2021). Le but de cette instruction est de freiner la politique de la guerre des prix et du dumping qui portent préjudice aux intérêts des assurés et à l'équilibre financier des compagnies.

La baisse des tarifs de l'assurance automobile pour certaines entreprises a atteint 90% (سيارات Live, 2020), à un moment où les fichiers clients se sont accumulés du fait du manque de liquidités financières pour indemniser les sinistrés.

- **Manque d'approche promotionnelle modernes : Communication, vision marketing et prévisionnelle adaptée aux besoins du marché :** En Algérie, lors de nos entretiens, nous avons constaté qu'il n'y a pas de stratégies adoptées par les différentes compagnies d'assurance en vue d'attirer une clientèle potentielle. En effet, le manque de communication par le biais de publicités, d'émissions télévisées ou encore la réalisation des portes à portes chez des citoyens, pénalise la demande de l'assurance. Cette faiblesse de demande peut être expliquée par le manque de culture d'assurance chez le citoyen algérien.
- **Absence de culture assurantielle :** Le citoyen algérien est motivé pour souscrire une assurance seulement lorsqu'elle est obligatoire, la branche automobile en est la preuve. L'analyse des différentes notes de conjoncture du CNA nous a permis de constater que la branche automobile domine le marché des assurances. Elle occupe, à elle seule 40,63% du chiffre d'affaires global des assurances en 2021 (Conseil National des Assurances, 2021).
Parfois, même si une assurance est rendue obligatoire, ce n'est pas tout le monde qui y adhère en raison de l'absence de contrôle des agents de l'Etat qui sont sensés effectuer des déplacements sur le terrain : Cas notamment de l'assurance CATNAT qui a enregistré un taux de pénétration moyen de 6,44% en 2021 devant un parc immobilier grandissant (9.188.705 unités recensées en fin 2021) (Compagnie Centrale de Réassurance, 2021, p. 11).
- **Activité dominée par la production et la sinistralité de la branche automobile :** En Algérie, la production de l'assurance automobile représente la moitié du chiffre d'affaires du marché des assurances compte tenu de son obligation et de l'augmentation du niveau de motorisation.

Figure (1): Evolution du parc automobile algérien durant la période (2000-2019)



La source : (Office National des Statistiques, 2000 - 2019)

Depuis 20 ans, le parc national automobile enregistre une croissance continue, à compter de l'année 2000. Le nombre de véhicules mis en circulation en 2019 a atteint 6.577.188 à l'échelle nationale, soit une hausse de 125,7%. Toutefois, cette branche connaît une sinistralité importante. Durant l'exercice 2021, la sinistralité automobile a représenté 69,6% de la sinistralité totale. 64,3% de ces sinistres ont été réglés mais 44,9% demeurent en suspens avec un montant dépassant 37 milliards de dinars (Conseil National des Assurances, 2021, p. 16).

A côté de cela, d'autres branches plus particulièrement des assurances-vie connaissent une demande relativement faible. En effet, son chiffre d'affaires de l'exercice 2021 a représenté 8,73% du chiffre d'affaires global des assurances en Algérie. En Tunisie et au Maroc, le taux de représentativité de la production des assurances-vie dans le marché national de l'assurance est respectivement de l'ordre de 23,96% et 45,91% (Swiss Re Institute, 2022). A la lecture de ces données, nous constatons que ces taux sont nettement plus élevés que ceux réalisés en Algérie.

- **Marché financier inactif :** La quasi-inexistence d'un marché financier en Algérie pose un sérieux problème ; les compagnies nationales d'assurance ne peuvent pas appliquer à titre d'exemple la directive Solvabilité II. Cette dernière exige la cotation en bourse des compagnies d'assurance. En Algérie, Alliances Assurances est la seule sur un total de 24 compagnies d'assurance qui a intégré la bourse d'Alger (Ministère des Finances, 2022). En résumé, la faiblesse du marché financier pénalise le secteur des assurances et l'empêche de suivre les différentes évolutions dans le domaine financier et comptable à l'échelle internationale.
- **Baisse du pouvoir d'achat :** L'Algérie est plongée dans une profonde récession économique suite à trois chocs importants (pétrolier en 2014, socio-politique en 2019 et sanitaire en 2020). En effet, la chute

spectaculaire du cours du pétrole en 2014, les tensions sociopolitiques en 2019 et la crise sanitaire mondiale du Covid-19 ont provoqué des déséquilibres macroéconomiques importants. En partie, le citoyen algérien est désintéressé de la souscription aux assurances ; ce refus s'explique par son faible pouvoir d'achat. Malgré l'augmentation du salaire national minimal garanti (20 000 DA), la forte inflation (9,2% en 2021) a anéanti son pouvoir d'achat (Bendhaou, 2021). Son souci principal est comment subvenir aux besoins alimentaires de base de sa famille ; l'assurance ne fait pas partie de ses priorités immédiates.

III. Conclusion:

Cette recherche nous a permis de déterminer l'impact des différentes réformes économiques sur le développement du secteur des assurances en Algérie. En effet, ces réformes sont venues absorber la crise économique que traversait l'Algérie durant les années 1986 (Contre choc pétrolier), par conséquent, ont touché l'activité d'assurance.

Au terme de notre travail, nous avons conclu que les réformes économiques mises en place par les pouvoirs publics algériens, ont eu un impact positif mais aussi négatif sur le secteur des assurances. D'une part, ces réformes ont permis la levée du monopole de l'Etat sur l'activité d'assurance et ont contribué à sa libéralisation à travers la promulgation de l'ordonnance n°95-07 modifiée et complétée par la loi n°06-04. D'autre part, ce secteur d'activité connaît une croissance faible par rapport au Maroc et la Tunisie (jugé à partir des trois indicateurs économiques relatifs aux assurances : Chiffre d'affaires, taux de pénétration et densité des primes). Ce retard est dû à plusieurs facteurs dont le principal est le manque de culture assurantielle chez le citoyen algérien. Ce constat nous permet de confirmer notre hypothèse de départ selon laquelle les objectifs assignés aux réformes du secteur des assurances en Algérie n'ont pas été globalement atteints.

Ces résultats nous interpellent sur l'urgence d'intervention des pouvoirs publics. Ces derniers ont la charge d'apporter leurs soutiens juridique et matériel au secteur des assurances, pour qu'il puisse prendre un nouvel élan de croissance économique, en participant au financement de l'économie nationale.

- Liste Bibliographique :

Aboubaker, K. (2020, 03 Février). *Maghreb émergent*. Consulté le 28 Septembre, 2022, sur Les réserves de change baissent à 62 milliards de dollars à la fin 2019 (Banque

d'Algérie): <https://maghrebemergent.net/les-reserves-de-changes-baissent-a-62-milliards-de-dollars-fin-2019-banque-dalgerie/>

Aidoud, M. (1996). La privatisation des entreprises publiques en algérie. *Revue internationale de droit comparé*, 48 (1), 125-127.

Algérie Presse Service. (2023, 25 Février). *Président de la République: l'Algérie a repris sa place, sa voix est audible et son peuple est souverain*. Consulté le 01 Mars, 2023, sur Algérie presse service: <https://www.aps.dz/algerie/152260-president-de-la-republique-l-algerie-a-repris-sa-place-sa-voix-est-audible-et-son-peuple-est-souverain>

Bendhaou, F. (2021, 22 Décembre). *Anadolu agency*. Consulté le 02 Octobre, 2022, sur Algérie : Le taux d'inflation grimpe à 9,2%, un record historique: <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-le-taux-dinflation-grimpe-%C3%A0-9-2-un-record-historique/2454006#>

Berkouk, S. (2014, 29 Décembre). *Une fin d'année marquée par les prémices de l'austérité*. Consulté le 02 Octobre, 2022, sur Djazairss: <https://www.djazairss.com/fr/elwatan/483319>

Bouhou, K. (2009). L'Algérie des réformes économiques : Un goût d'inachevé. *Politique étrangère* (2), 323-335.

Bouyakoub, A. (1997). L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel. *Confluences méditerranée*, 21, 77-85.

Cherif, E. C. (2002). Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie. *Revue Sciences Humaines* (18), 39-56.

Chouiter, W. (2011). *Evolution du marché des assurances en Algérie et la réglementation le régissant*. Colloque international sur les sociétés d'assurances Takaful et les sociétés d'assurances traditionnelles entre la théorie et l'expérience pratique, Université Ferhat Abbas, Sétif.

Compagnie Centrale de Réassurance. (2021). *Compagnie Centrale de Réassurance*. Consulté le 21 Septembre, 2022, sur Statistiques catastrophes naturelles: <https://www.ccr.dz/images/ccr2022/Stat-CAT-NAT.pdf>

Compagnie Centrale de Réassurance. (2012). *Historique du marché algérien des assurances*. Consulté le 10 Décembre, 2021, sur <https://www.ccr.dz/images/bulletin/bulletin-1-2012.pdf>

Conseil national des assurances. (2013 - 2021). *Assural: Le portail de l'assurance en Algérie*. Récupéré sur Notes de conjoncture: <https://cna.dz/notes-de-conjoncture/>

Conseil national des assurances. (2021, 18 Octobre). *Conseil national des assurances*. Consulté le 12 Septembre, 2022, sur Assural : Le portail de l'assurance en Algérie: <https://cna.dz/assurance-automobile-luar-sexplique-sur-la-limitation-des-reductions-a-50/20/10/2021/>

Conseil National des Assurances. (2021). *Conseil national des assurances*. Consulté le 02 Octobre, 2022, sur Note de conjoncture: https://cna.dz/wp-content/uploads/2022/03/NC_2021_T4.pdf

Conseil National des Assurances. (2020). *Le portail de l'assurance en Algérie*. Consulté le 19 Septembre, 2022, sur Note de conjoncture: https://cna.dz/wp-content/uploads/2021/06/NC_2020_T4.pdf

- Conseil National des Assurances. (2021). *Le portail de l'assurance en Algérie*. Consulté le 21 Septembre, 2022, sur Note de conjoncture: https://cna.dz/wp-content/uploads/2022/03/NC_2021_T4.pdf
- Direction Générale du Trésor. (2022, 05 Octobre). *Direction générale du Trésor*. Consulté le 18 Octobre, 2022, sur Algérie : Indicateurs et conjoncture: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/DZ/indicateurs-et-conjonctures>
- Données mondiales. (2022). *Évolution des taux d'inflation en Algérie*. Consulté le 28 Septembre, 2022, sur Données Mondiales: <https://www.donneesmondiales.com/afrique/algerie/inflation.php>
- Haddad, M. (2019). *L'impact des institutions informelles sur la demande de l'assurance des catastrophes naturelles en Algérie*. Thèse de doctorat, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.
- Hamamda, M. T. (2011). Privatisation des entreprises. *Geoeconomie* (1), 133-157.
- Ministère des Finances. (2022). *Ministère des finances*. Consulté le 03 Octobre, 2022, sur Le marché boursier algérien: <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/grands-dossiers/105-le-marche-boursier-algerien>
- Office National des Statistiques. (2011). *Chapitre - II - Emploi*. Consulté le 18 Septembre, 2022, sur Office national des statistiques: https://www.ons.dz/img/pdf/ch2-emploi_.pdf
- Office National des Statistiques. (2000 - 2019). *Office National des Statistiques*. Consulté le 01 Octobre, 2022, sur Situation annuelle du parc national automobile: <https://www.ons.dz/spip.php?rubrique66>
- Office National des Statistiques. (1994). *Statistiques sociales*. Consulté le 17 Octobre, 2022, sur Office national des statistiques: <https://www.ons.dz/spip.php?rubrique3>
- Rakhrour, Y., & Souak, F. Z. (2016). Réformes monétaires en Algérie : Enjeux et perspectives. *Revue d'économie et de statistique appliquée* , 25, 200-212.
- Sabeur Chouiref, M. (2018). La situation socio-économique récente en Algérie. *Revue EL-Bahith en Sciences Humaines et Sociales* , 10 (5), 243-250.
- Sadi, N. E., & Achouche, M. (2015). L'évolution du secteur des assurances en Algérie, depuis l'indépendance. *Revue d'économie et de statistique appliquée* , 12 (2), 227-249.
- Swiss Re Institute. (2015 - 2022). *Swiss Re Institute Sigma*. Consulté le 03 Octobre, 2022, sur World insurance: <https://www.swissre.com/institute/research/sigma-research/>
- Swiss Re Institute. (2022). *Swiss Re Institute Sigma*. Consulté le 09 Septembre, 2022, sur World insurance: inflation risks front and centre: <https://www.swissre.com/dam/jcr:4500fe30-7d7b-4bc7-b217-085d7d87a35b/swiss-re-institute-sigma-4-2022.pdf>
- Talahite, F. (2000). La réforme bancaire et financière en Algérie. *Cahiers du CREAD* (52), 93-122.
- سياراتLive. (2020, 27 Novembre). *نقل حي لآخبار السيارات في الجزائر و العالم*. Consulté le 20 Septembre, 2022, sur 50تسقيف أسعار تأمين السيارات والتخفيضات لن تتجاوز بالمائة: <https://sayaratlive.com/%D8%AA%D8%B3%D9%82%D9%8A%D9%>